

Formulaire

Demande de dérogation aux mesures de restriction d'arrosage des terrains de sport pour la saison.....(indiquer l'année)

NB : seuls les terrains de sport accueillant des compétitions de niveau national et/ou international peuvent se voir accorder la présente dérogation.

Néanmoins, l'arrosage des terrains de sport non éligibles à la présente dérogation est possible s'il est effectué avec de l'eau de pluie récupérée (à la condition de pouvoir prouver de l'origine pluviale de l'eau).

Terrains de sport				
nom du site	commune	Sport pratiqué	type de terrain : pelouse, carrière, manège, etc.	volume annuel d'eau consommé (en m ³)